



PAUSE REPAS SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Par **gay carole**, le **23/08/2017** à **16:30**

BONJOUR

JE SUIS EN CONTRAT CAE DONC 20 H PAR SEMAINE SOIT DU MI TEMPS DANS UNE CAFETARIA D ENTREPRISE

MES HORAIRES DEVRAIENT ETRES 10h30-14h30 MAIS MON EMPLOYEUR M OBLIGE UNE PAUSE REPAS DE 30 MN NON REMUNEREE

JE QUITTE MON POSTE DONC UNE DEMI HEURE PLUS TARD SOIT 15 HEURES.

J AI DEMANDE L ANNULATION DE CETTE PAUSE REPAS ...IL A REFUSEQUELS SONT MES DROITS MERCI DE VOTRE AIDE.

Par **P.M.**, le **23/08/2017** à **16:58**

Bonjour,

Il est inutile d'écrire tout un texte en majuscules, ce qui ne facilite pas sa compréhension, au contraire et en langage de forums veut dire que vous hurler, alors que, je pense, ce n'est pas votre intention à notre égard...

Il faudrait que vous précisiez l'intitulé exact de la Convention Collective applicable à défaut de son numéro...